



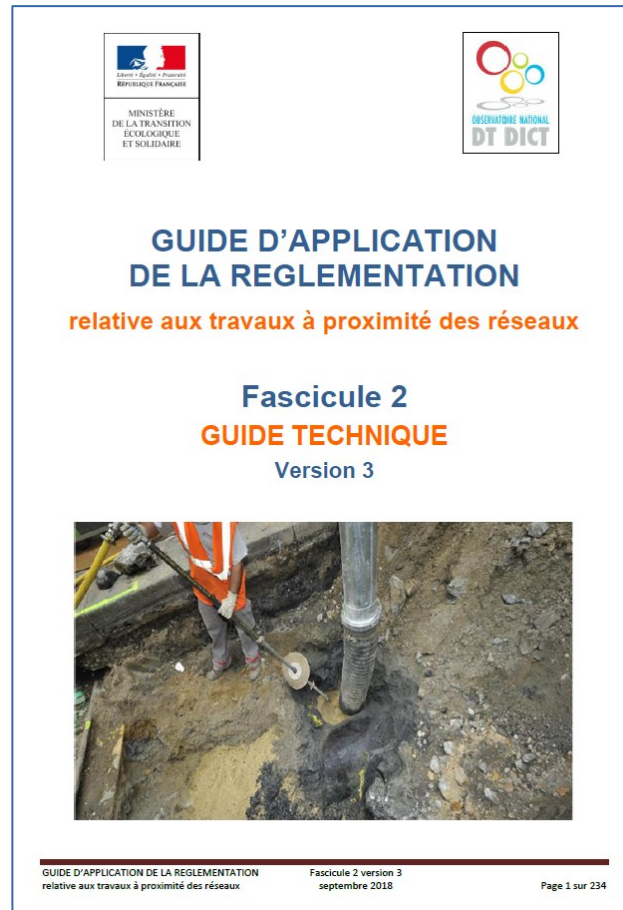
OBSERVATOIRE NATIONAL
DT DICT

Groupe projet 8
Révision du guide
d'application de la réglementation

Rappel

- Pourquoi un guide d'application de la réglementation





Version 3 - septembre 2018 - applicable au 1^{er} janvier 2019

Approuvé par l'article 3 de l'arrêté du 26 octobre 2018 portant modification de plusieurs arrêtés relatifs à l'exécution de travaux à proximité des réseaux

rappel

Contenu du fascicule 2 , guide technique

- ☞ Principales caractéristiques des réseaux et les risques spécifiques induits,
- ☞ Les règles de l'art pour les travaux à proximité des réseaux,
pour la détection et le géoréférencement des réseaux,
- ☞ Les mesures à prendre en cas d'endommagement d'un ouvrage,
- ☞ Les fiches techniques:
prescriptions et recommandations selon les types de travaux,
selon les techniques utilisées ,
pour l'approche de certains réseaux

Les principales évolutions de la version 3

- 1- prise en compte des évolutions réglementaires
- 2- prise en compte des retours d'expérience et remarques des acteurs de terrain

Evolutions concernant les réseaux électriques



☞ **Chapitre 3.1 « ouvrages électriques »**

☞ **Ajout dans le chapitre 3.1.6 d'un paragraphe
Sur l'approche des « canalisations isolées visibles sous tension »**



☞ **Chapitre 4.2 « détection »**

Ajout dans les chapitres 4.2.3.2 et 4.2.3.3 d'une prescription:

Lorsque la méthode électromagnétique est utilisée pour la réalisation d'investigations complémentaires sur des réseaux électriques, l'emploi du mode actif avec raccordement direct est obligatoire afin d'obtenir les meilleures assurances sur la correspondance entre l'élément détecté et son identification parmi les différents réseaux présents dans la zone, dès lors que l'exploitant permet l'accès aux affleurants du réseau concerné de façon non discriminatoire, dans des conditions techniques et de délai convenables.

☞ **Fiche TX-ELG « travaux d'entretien de la végétation à proximité des lignes électriques aériennes »**

Modifications rédactionnelles et ajout d'un tableau donnant les distances minimales à respecter en fonction des niveaux de tension.

👉 Chapitre 6 « travaux à proximité des lignes électriques »

Ajout d'un chapitre 6.2 « travaux à proximité des réseaux électriques souterrains » pour les opérations nécessitant d'entrer en contact avec le câble (soutènement, ripage, nettoyage, ...

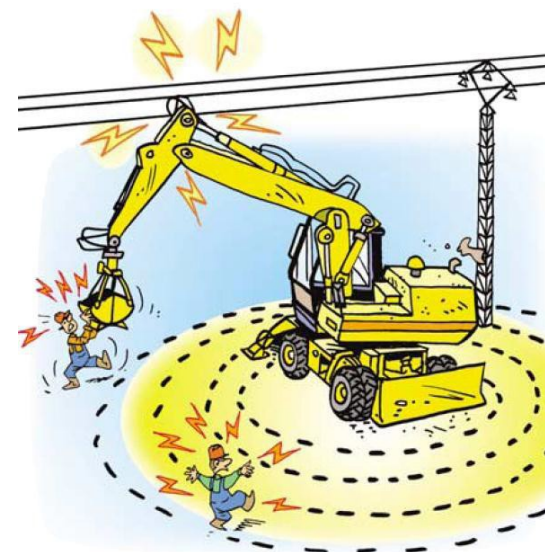
Les prescriptions indiquées n'entreront en vigueur qu'à la publication des nouvelles règles du code du travail concernant l'électricité (habilitation HF/BF).

👉 Chapitre 8.1 « disposition de mises en sécurité des réseaux sensibles »

Modification de la règle des 4A en cas d'endommagement d'un ouvrage électrique:

« En cas de contact de l'engin avec un réseau électrique, le dégager du réseau avant de l'arrêter »

👉 Et modification en conséquence de la
fiche **RX-R4A « règle des 4A »**



Evolutions concernant tous les réseaux sensibles



👉 Chapitre 5.3.1 « techniques à ciel ouvert »

La prescription sur l'utilisation d'outils agressifs est renforcée:

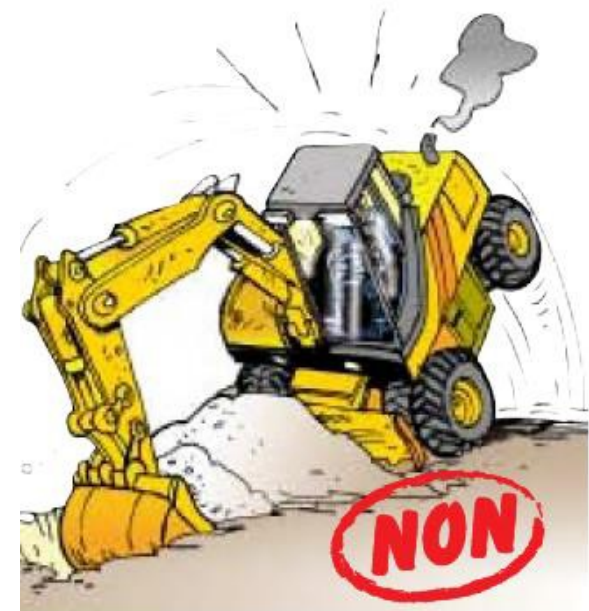
Dans le cas de travaux dans la zone d'intersection du fuseau d'un branchement d'ouvrage sensible pour la sécurité marqué dans la classe de précision A, l'emploi d'une technique susceptible d'endommager l'ouvrage est interdit, sauf

👉 Et modification en conséquence de la fiche **TX-TER2**
« dégagement d'ouvrages encore invisibles »



👉 Ajout d'une fiche:

TX-OUV « soutènement de canalisation »



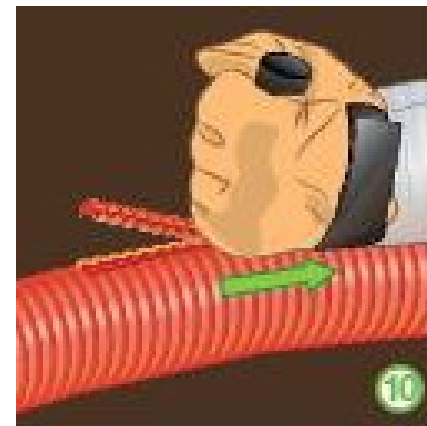
👉 Fiche TX-FOV «travaux verticaux »

Ajout de prescriptions:

- les forages verticaux sont interdits dans le fuseau d'incertitude de tout ouvrage enterré, en tenant compte également de l'incertitude due à la technique de forage ;
- en cas de nécessité de forer dans le fuseau d'incertitude, une opération de localisation (détection ou sondage intrusif) est nécessaire pour localiser l'ouvrage.

👉 Fiche AT-ENG3 « découpe de fourreau annelé »

Après retour d'expérience, les méthodes décrites dans cette fiche sont restreintes aux seuls fourreaux annelés.



Evolution concernant les ouvrages de prévention des inondations et des submersions

👉 Chapitre 3.13

Modifications rédactionnelles

👉 chapitre 8 «dispositions en cas d'endommagement d'un ouvrage »
ajout d'un sous-chapitre les concernant

👉 Et modification de la fiche **TX-OTR5**
« arrachage-dessouchage d'arbres »



👉 Chapitre 4.3 « géoréférencement »

Ce chapitre est entièrement remanié pour tenir compte de l'évolution de la norme NF S70-003 partie 3, et la volonté de rendre plus claire la question des incertitudes et classe de précision avec la présentation de 2 gabarits d'erreurs.

| Dimensions | Précision | Écart moyen inférieur à | 1 ^{er} seuil | 2 ^e seuil (incertitude maximale de localisation) |
|-------------|-----------|-------------------------|---|--|
| Planimétrie | 10 cm | 11,25 cm | entre 0 et ± 27 cm au moins 99% des écarts | entre 0 et ± 40 cm 100% des écarts |
| Altimétrie | 10* cm | 15* cm | entre 0 et $\pm 35^*$ cm au moins 99% des écarts | entre 0 et ± 40 cm 100% des écarts |

1 – gabarit 1 : Classe de précision A applicable aux réseaux neufs posés en fouille ouverte ou aux IC intrusives

Merci de votre attention

